

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi seize juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix juin 2025, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaients présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, M. Jean-Yves ROUX, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Vincent BOILEAU, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. le Maire
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

09. Rapport d'activité 2024 du CCAS

Madame DREYFUS rapporte :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un **établissement public administratif**, rattaché à la commune. Il a pour vocation de **mettre en œuvre la politique sociale municipale**. Le CCAS d'Orvault s'inscrit pleinement dans

l'organisation de la ville, même s'il a une existence administrative et financière distincte de la commune.

Outre les missions légales qui lui sont confiées (la domiciliation administrative, les demandes d'aide sociale légale, l'analyse des besoins sociaux), le CCAS adopte **une politique volontariste à destination des publics en fragilité sur plusieurs axes** : garantir un accueil de proximité ; lutter contre la précarité sous toutes ses formes ; favoriser l'accès aux droits ; favoriser l'habitat pour tous ; accompagner le bien vieillir ; favoriser le lien social et promouvoir l'accessibilité universelle.

L'année 2024 a été marquée par une réalité inquiétante : **l'augmentation de la précarité à Orvault comme partout en France**. De plus en plus d'habitant-es se sont retrouvés confrontés à des difficultés financières et sociales qui ont fragilisé leur quotidien. Dans ce contexte, le CCAS a poursuivi et amplifié ses actions en direction des plus vulnérables.

I. GARANTIR UN ACCUEIL DE PROXIMITE

L'accueil social de proximité (physique et téléphonique) est proposé sur deux sites (Hôtel de Ville et l'Espace France Services à Plaisance) **afin de renforcer le maillage territorial des services du CCAS**. Ces sites sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'informations, d'orientation et sont essentiels pour mieux accompagner les habitant-es dans leurs demandes. **L'accueil social de proximité a connu une forte augmentation de sa fréquentation** : + 27% en 2024 (soit plus de 18 000 accueils) et +54% depuis 2022. Les accueils concernent prioritairement des demandes liées à l'aide administrative, l'aide alimentaire et financière et la tarification solidaire.

L'accueil seniors est quant à lui mobilisé principalement pour des demandes relatives au CLIC. Le nombre d'accueils a également augmenté **de 6%**.

II. LUTTER CONTRE LA PRECARITE SOUS TOUTES SES FORMES

Les demandes d'aides financières pour assurer les besoins fondamentaux des habitant-es ont fortement augmenté en 2024. Ainsi, **+26% de demandes d'aide alimentaire ont été accordées** (soit un total de 994 aides), majoritairement pour des personnes issues des quartiers de Plaisance, Bois St Louis, Ferrière, Bourg et Salentine et pour des **personnes seules et des familles monoparentales**. Cette aide s'est matérialisée par l'octroi de chèques multiservices pour **un montant total de 109 920 €** (contre 87 705 € en 2023). Il convient également de noter que le CCAS a versé 13,7 K€ de subventions à des associations relevant du champ de la lutte contre la précarité alimentaire (69 % du montant total des subventions versées par le CCAS aux associations).

L'aide au portage de repas a connu une diminution en 2024 (après une forte augmentation en 2023) : -4 % de repas financés pour les personnes dépendantes, soit 10 personnes bénéficiaires (au lieu de 11 en 2023).

Le nombre de bénéficiaires de la tarification solidaire Naolib a poursuivi son **augmentation continue depuis 2021 avec une augmentation de 8% d'instructions de dossiers** pour un total de 2 200 bénéficiaires sur la commune (+5%). Les habitant·es de Plaisance sont fortement concernés.

Le CCAS a poursuivi **l'animation du groupe de travail sur la précarité alimentaire**, réunissant des représentants du milieu associatif, des services municipaux et du Département. Plusieurs actions ont été menées en 2024 comme l'élaboration d'un guide des aides à destination des bénéficiaires, l'organisation d'un atelier cuisine avec les « chefs nantais solidaires » et la Banque alimentaire et le don du surplus de production de la ferme maraîchère au milieu associatif. **La lutte contre la précarité énergétique** a également mobilisé les équipes du CCAS avec des actions d'aller-vers, sur l'espace public avec les associations CLCV et CIM-E.

La **prévention santé** a été une thématique davantage explorée par le CCAS avec la mise en œuvre du partenariat avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Erdre et Cens, la contribution à l'élaboration du Contrat local de santé métropolitain (CLSM) et l'organisation **d'actions collectives sur l'espace public** (2 interventions du Bus Les MarSoins et 2 journées de dépistage auditif).

III. FAVORISER L'ACCES AUX DROITS

La domiciliation administrative de personnes sans domicile stable mais présentant un lien avec la commune est **relativement constante** (132 personnes domiciliées au 31/12/2024 contre 137 un an plus tôt). La proportion de Migrants de l'Est non Sédentarisés diminue de 11 points (52 % en 2024). Ces domiciliations font également l'objet d'entretiens réguliers avec les travailleurs sociaux.

En complémentarité du Conseil départemental, chef de file de l'action sociale au sein du département, les travailleurs sociaux du CCAS assurent des **permanences sociales**. 232 ménages ont ainsi été accompagnés (majoritairement des personnes seules et des familles monoparentales), **soit une augmentation de 31 %**. Les situations de ruptures familiales et de ruptures professionnelles sont prédominantes. Plus de 25 % de ces situations sont des personnes âgées de +60 ans.

L'activité de France Services **a connu une forte augmentation en 2024 de 34 %** (soit plus de 5 500 interventions réalisées). Le dispositif concerne majoritairement des démarches liées aux titres de séjours des étrangers (36 %), de l'agence nationale des titres sécurisés (20 %), des finances publiques (7 %) et de l'assurance maladie (7 %).

Enfin, **l'accès aux soins** a été favorisé par l'intermédiaire des mutuelles communales (complémentaires santé) : **le CCAS a contractualisé avec trois mutuelles**. 165 orvaltais-es en ont bénéficié en 2024

IV. FAVORISER L'HABITAT POUR TOUS

Dans un contexte de crise de l'immobilier et d'allongement de la durée d'attribution d'un logement social sur la métropole nantaise, les demandes de logement social ont poursuivi leur augmentation : le CCAS comptait **8 684 demandes de logement social** (+9.8 %) au 1er janvier 2025 **dont 874 demandes de logements sociaux « contingentés ville »**, soit une diminution de 31 %. Cette baisse dans le contingent Ville résulte d'une mise à jour du fichier de demandeurs (suppression de demandeurs n'ayant plus de liens avec le territoire et plus de contacts avec l'unité logement du CCAS). Par ailleurs, le nombre d'attributions **a légèrement augmenté de 4 % en 2024** (191 logements attribués, dont 67 issus du contingent ville).

Par ailleurs, la Ville gère un dispositif de **14 logements temporaires** destinés à des personnes en précarité et qui ne peuvent pas encore intégrer le droit commun. Deux associations assurent l'accompagnement de ce public (Solidarité Estuaire et ANEF FERRER) qui représentait **14 ménages accompagnés en 2024** contre 18 en 2023.

Enfin, le CCAS prend en compte **l'habitat des seniors** en orientant/conseillant par le CLIC les personnes âgées vers les dispositifs adaptés et en assurant la gestion locative de 6 logements destinés à des personnes âgées.

V. ACCOMPAGNER LE BIEN VIEILLIR

La transition démographique et le vieillissement de la population constituent un enjeu majeur auquel le CCAS souhaite répondre. Les besoins du territoire et une plus grande identification du Centre local d'information et de coordination (CLIC) Orvault-La Chapelle-sur-Erdre ont entraîné **une hausse de l'activité du CLIC de près de 8 % en 2024**, soit 961 personnes aidées. Le nombre de visites à domicile conduisant à une évaluation de l'autonomie des personnes âgées de + 60 ans a stagné en 2024.

Le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) Orvault-Sautron, d'une capacité de 55 places, **a légèrement diminué son taux d'occupation** de 3 points pour atteindre 80 %, en raison notamment de difficultés de recrutement d'aides-soignantes. **76 patients ont été pris en charge en 2024**, contre 64 en 2023. Le niveau de dépendance des patients est toujours aussi élevé ; les situations complexes sont toujours aussi nombreuses et nécessitent des compétences renforcées de l'équipe.

Dans la continuité des années précédentes, le CCAS a également proposé en 2024 une **offre d'accompagnement à destination des aidant-es**, en collaboration avec

la Maison des aidants de la Ville de Nantes (cafés échange et ateliers thématiques sur la santé des aidant-es, les aides mobilisables ; le bien-être des aidant-es).

Par ailleurs, un **cycle d'ateliers et sorties en petit collectif** à destination des **seniors en situation d'isolement et/ou précarité**, a été organisée en copilotage entre la médiation sociale et le service seniors et santé (excursions à la journée ; ateliers alimentation / relaxation / gestes qui sauvent).

VI. FAVORISER LE LIEN SOCIAL

La médiation sociale a poursuivi le développement d'actions sur le territoire, favorisant ainsi **lien social dans les quartiers**. Le nombre d'habitant-es touchées par la médiation sociale **a augmenté de 20 % en 2024** via des cafés thématiques, du porte-à-porte dans l'habitat social, de la veille sociale, des animations et spectacles sur l'espace public, des excursions, des actions de prévention santé. La médiation sociale également coordonné un **diagnostic social territorial sur le quartier Cholière-Salentine** et a poursuivi sa forte implication au sein du **Territoire de réussite éducative Plaisance**.

VII. PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITE UNIVERSELLE

La Ville d'Orvault a poursuivi le **déploiement de Plan Handicap 2022-2024** sur toutes les politiques publiques qu'elle porte, avec la contribution du CCAS. Le rapport handicap 2024 est présenté dans une autre délibération du Conseil municipal de juin 2025.

Pour répondre à l'ensemble des besoins identifiés ci-dessus, le CCAS a maintenu un **niveau élevé de financement de ses prestations sociales**. Il convient de noter que la Ville d'Orvault apporte un soutien financier important au CCAS avec **une subvention d'équilibre de 40K€ en 2024** et la **prise en charge financière de la masse salariale du CCAS**.

Enfin, le CCAS a également renforcé le travail partenarial sur le territoire avec le Département de Loire-Atlantique (développement de l'accueil social universel) et le milieu associatif très actif sur Orvault. Ce maillage territorial est indispensable pour favoriser la complémentarité d'actions des différents acteurs du champ social.

INFORMATION

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** du rapport d'activité 2024 du CCAS.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 17 juin 2025

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 17 JUIN 2025

Et par publication le : 18 JUIN 2025



RAPPORT D'ACTIVITÉ CCAS 2024



SOMMAIRE

ÉDITO	3
PROMOUVOIR L'ACCUEIL SOCIAL DE PROXIMITÉ	4
L'accueil Solidarité	4
L'accueil Seniors et santé, l'accueil du CLIC	6
PERSPECTIVES 2025	8
LUTTER CONTRE LA PRECARITE SOUS TOUTES SES FORMES	9
L'aide alimentaire et l'aide sur facture	9
L'aide au portage de repas	11
L'aide à la pratique sportive, artistique ou culturelle	11
La mobilité solidaire	12
Les actions de lutte contre la précarité	14
Les actions prévention santé	17
PERSPECTIVES 2025	18
FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS	19
La domiciliation administrative	19
Les permanences sociales	21
L'expertise sociale et la coordination	23
France Services	24
Les mutuelles communales	27
PERSPECTIVES 2025	28
FAVORISER L'HABITAT POUR TOUS	29
Le logement social	29
Le logement temporaire	32
Les logements seniors	34
La procédure d'expulsion	35
PERSPECTIVES 2025	36

ACCOMPAGNER LE BIEN VIEILLIR	37
Le CLIC Orvault-La Chapelle sur Erdre	37
Le SSIAD Orvault-Sautron.....	39
Les animations seniors et l'aide aux aidant-es	42
PERSPECTIVES 2025.....	43
FAVORISER LE LIEN SOCIAL	44
La médiation sociale	44
PERSPECTIVES 2025.....	46
PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITE UNIVERSELLE.....	47
La mission handicap	47
PERSPECTIVES 2025.....	49
L'EVOLUTION BUDGETAIRE DU CCAS (2023 à 2024)	50
ANNEXE : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS	53

Une mobilisation collective pour une ville encore plus solidaire !

L'année 2024 a été marquée par une réalité inquiétante : **l'augmentation de la précarité à Orvault comme partout en France**. Chaque jour, de plus en plus de nos concitoyens se retrouvent confrontés à des difficultés financières et sociales qui fragilisent leur quotidien. Nous constatons malheureusement une persistance des inégalités sociales.

Dans ce contexte, le rôle du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est plus que jamais essentiel. Notre mission est d'être un **acteur de solidarité et de soutien face à ces inégalités**, en offrant des services adaptés aux besoins de chaque public. **En 2024, nous avons poursuivi et amplifié nos actions** avec notamment l'évolution de nos modalités d'accueil de proximité, le développement d'actions de prévention dans les domaines de la santé et de la précarité alimentaire et énergétique, l'augmentation des aides financières accordées, un appui renforcé à l'accompagnement social des personnes les plus vulnérables, un soutien renouvelé pour les demandes de logement social et une action continue pour l'accès aux droits. **Notre politique en direction des seniors s'est également renforcée** avec le développement d'actions animation, la forte mobilisation du SSIAD Orvault-Sautron et du CLIC Orvault-La Chapelle sur Erdre et le lancement de la démarche Ville Amie des Aînés

Tous ces défis ne peuvent être relevés seuls. L'année 2024 nous a de nouveau montré **l'importance de la coopération et du travail partenarial**. Le CCAS n'est qu'un maillon de la chaîne de solidarité. Nous avons collaboré étroitement avec de nombreux acteurs locaux – associations et institutions publiques– afin de construire une **réponse collective et cohérente face à la précarité**. Ces partenariats sont essentiels pour assurer une couverture globale des besoins et pour créer un réseau de soutien qui dépasse les seules compétences du CCAS.

En 2025, nous continuerons de nous mobiliser pour qu'aucun·e Orvaltais·e ne soit laissé·e pour compte et que **les défis sociaux soient plus que jamais une priorité partagée par toutes et tous !**

Jean-Sébastien GUITTON
Maire d'Orvault

Valérie DREYFUS,
Adjointe déléguée à la cohésion sociale

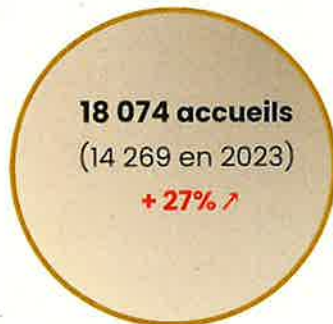
Président du CCAS

Vice-présidente du CCAS

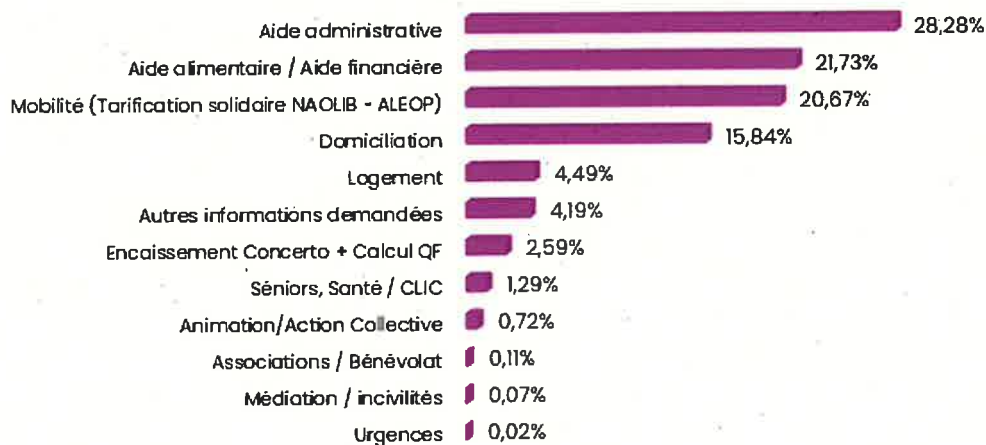
PROMOUVOIR L'ACCUEIL SOCIAL DE PROXIMITÉ

L'accueil Solidarité

Il est proposé un **accueil social de proximité sur deux sites**, à l'Hôtel de Ville ainsi qu'à l'Espace France Services à Plaisance. Ces accueils sont destinés à l'ensemble de la population orvaltaise afin de favoriser l'accès aux droits sociaux fondamentaux et de faciliter le lien social. Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'informations et d'orientation.



Nombre d'accueils par thématique





- **Augmentation constante des accueils physiques sur les deux sites** avec une augmentation plus forte à l'Espace France Service tant en raison de l'activité même de France Services que celle des permanences du CCAS.

A l'Espace France services : 6 448 accueils (4 665 en 2023, soit +38%)

- 3 769 accueils pour une orientation pour une démarche FS – 2 321 en 2023.
- 2 679 accueils pour une autre démarche ou orientation autre que France Services – 2 344 en 2023.

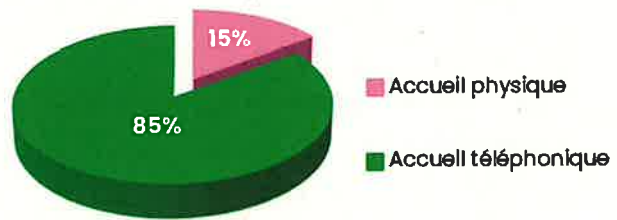
A l'Hôtel de Ville : 11 626 accueils (9 604 en 2023, soit +21%)

- 102 accueils pour une réorientation pour une démarche à FS – 76 en 2023
- 11 524 accueils pour une autre démarche ou orientation autre que France Services – 9 528 en 2023.

- Accueil toujours autant de **public allophone**.

PROMOUVOIR L'ACCUEIL SOCIAL DE PROXIMITÉ

L'accueil Seniors et santé, l'accueil du CLIC



- 43** Dossiers d'aide légale instruits (40 en 2023) **+ 7,5 % ↗**
(Obligations alimentaires, hébergement, aide-ménagère, ASPA).
- 145** Personnes sont inscrites sur le registre des personnes vulnérables (163 en 2023)
- 12 % ↓
- 345** Personnes bénéficient de la téléassistance (318 en 2023) **+ 8.4 % ↗**
Dont **106** nouveaux bénéficiaires (90 en 2023) **+ 18 % ↗**
79 résiliations ont été faites (49 en 2023) **+ 61 % ↗**



- Nous constatons une **augmentation du nombre de seniors accueillis** au sein du service en 2024, avec une proportion entre l'accueil physique et l'accueil téléphonique qui reste à l'identique. **72% de l'accueil téléphonique est dédié au CLIC.**
- Le nombre de personnes inscrites sur le registre de personnes vulnérables augmente. En 2024, **le plan grand froid a été activé une fois.**
- **Le nombre de dossiers d'aide légale instruits reste stable entre 2023 et 2024**, les 2/3 correspondent à instruction de dossiers **d'obligation alimentaire** (l'obligation alimentaire est un devoir défini par le Code civil, dans le cadre duquel les membres du cercle familial sont tenus d'entretenir leurs proches dans le besoin).
- Concernant la téléassistance, si le nombre de bénéficiaires est relativement stable, davantage de mouvements sont constatés (arrivées et résiliations).

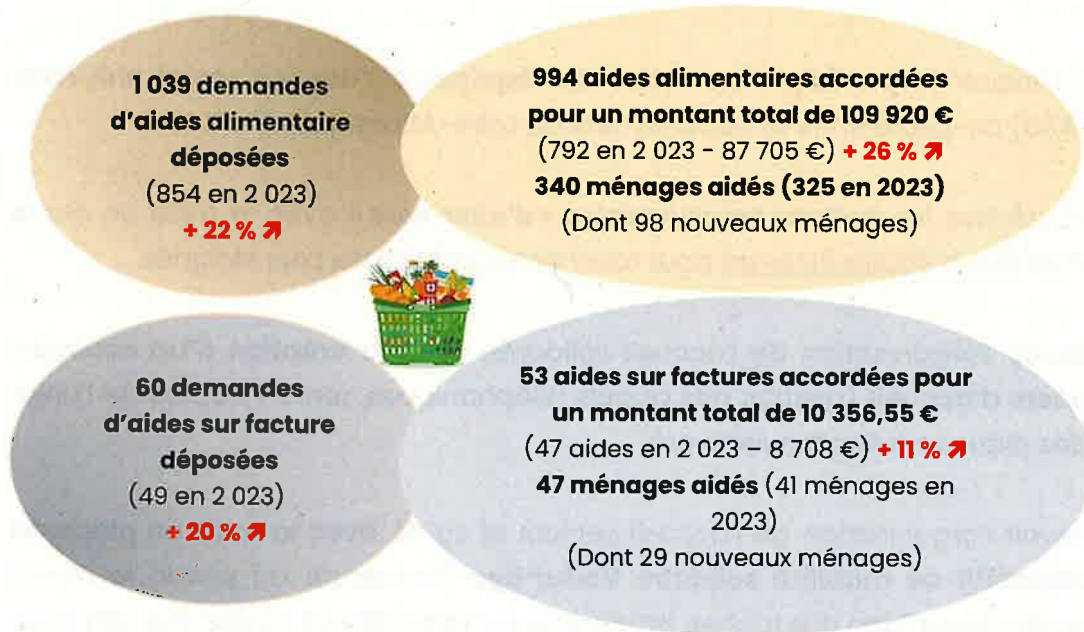


- Continuer la **participation active des équipes à l'accueil social universel (ASU)** co-piloté entre le Département de Loire-Atlantique et le CCAS.
- Poursuivre les **actions transversales « d'aller vers »** avec la mise en place d'un bus solidaire itinérant pour toucher les publics les plus éloignés.
- Revoir l'organisation de l'accueil solidarité avec la **création d'un nouveau poste d'accueil** (gestion des appels téléphoniques, renfort auprès de l'unité des aides sociales facultatives).
- Revoir l'organisation de l'accueil seniors et santé **avec la mise en place du dispositif de mobilité solidaire Voitur'âge** (fermeture au public le mardi matin, répartition des tâches, procédure sur la continuité de service, lien avec les autres accueils).
- Assurer une présence de l'accueil du service seniors et santé régulière **les mercredis matins à l'Espace France Services** (aides légales, téléassistance, voitur'âge, rendez-vous CLIC).

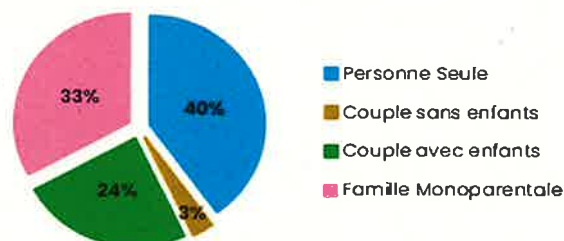
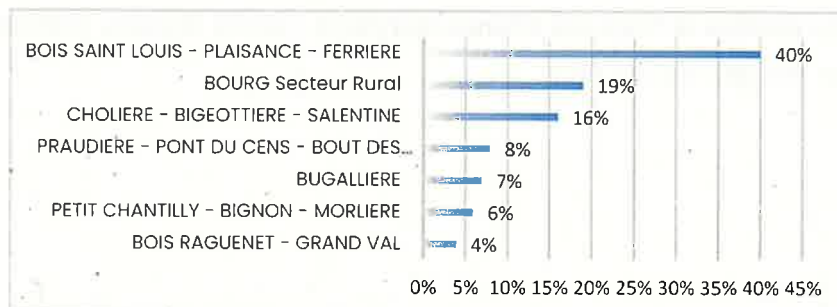
LUTTER CONTRE LA PRECARITE SOUS TOUTES SES FORMES

L'aide alimentaire et l'aide sur facture

L'aide alimentaire et l'aide sur facture sont **des soutiens financiers qui ne sont pas obligatoires, mais qui peuvent être accordés de manière discrétionnaire par le CCAS** par l'intermédiaire d'une commission présidée par la vice-présidente du CCAS.



Répartition par quartier de résidence des ménages ayant bénéficié au moins d'une aide alimentaire et financière



Structure familiale des ménages aidés



- Le niveau de vie des orvaltais est plus élevé que celui de la Métropole (64% des habitants font partie des classes moyennes supérieures et aisées) **mais il masque des poches de pauvreté**. Cela se traduit par une augmentation croissante des demandes, notamment sur le secteur de **Plaisance/Bois Saint Louis**, pour les **personnes seules et les familles momoparentales**. Selon l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de 2021, 2 370 ménages vivent sous le seuil de pauvreté et sont très majoritairement âgés de moins de 60 ans. L'aide alimentaire est majoritairement sollicitée à hauteur de 81% pour les personnes âgées entre 25 à 60 ans, et 16% pour les plus de 60 ans.
- 14 ménages (dont 10 personnes seules) ont bénéficié de **colis alimentaires d'urgence**.
- Le CCAS a expérimenté en 2024 **la mise en place de SMS** afin de rappeler les rendez-vous aux usagers et de réduire le nombre de rendez-vous non-honorés.

LUTTER CONTRE LA PRECARITE SOUS TOUTES SES FORMES

L'aide au portage de repas

L'aide à la pratique sportive, artistique ou culturelle

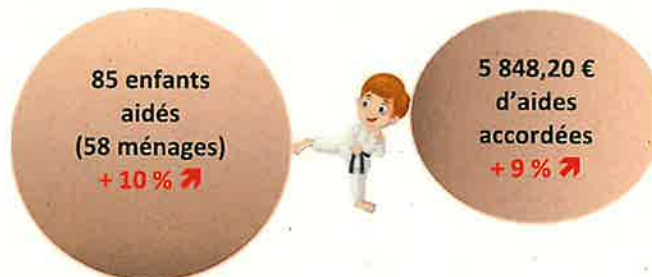
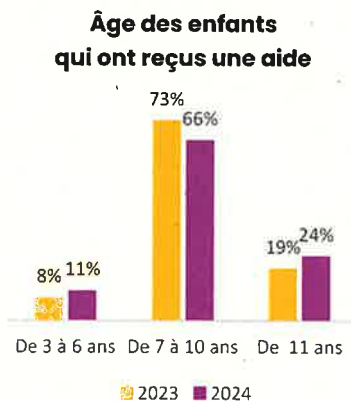
L'aide au portage de repas

Une aide financière pour le portage de repas peut être octroyée aux personnes dépendantes à faibles revenus. En 2024, **10 personnes en ont bénéficié** (contre 11 en 2023). Le nombre de repas financés reste stable. Le montant accordé vient en déduction des autres légaux d'autres institutions (Conseil départemental, caisses de retraite...).

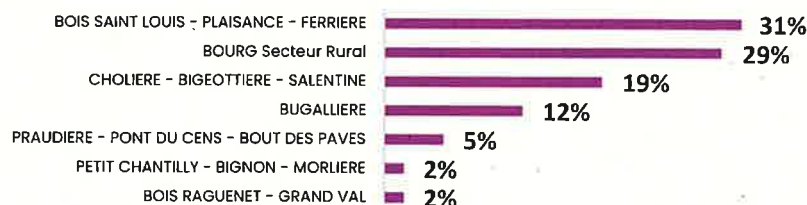


L'aide à la pratique sportive, artistique ou culturelle

Le CCAS apporte un soutien financier avec l'aide à la pratique sportive, artistique ou culturelle destinée aux enfants de moins de 11 ans (non-collégiens). Cette aide vise à faciliter et à encourager l'accès à une activité régulière aux familles relevant de la tranche de quotient 1 et 2. Le montant maximal de l'aide s'élève pour 2024 à 70 €.



Répartition par quartier des 58 ménages ayant bénéficié d'une aide



LUTTER CONTRE LA PRECARITE SOUS TOUTES SES FORMES

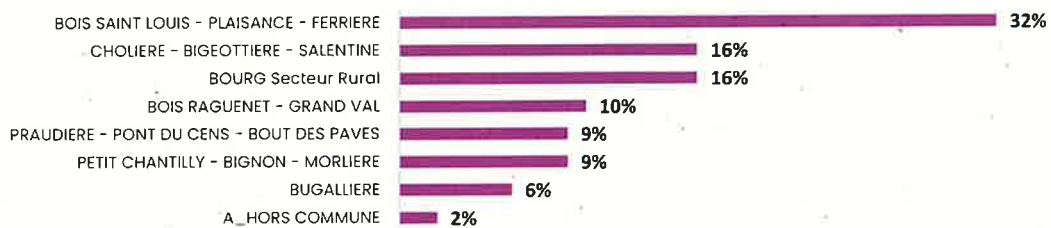
La mobilité solidaire

Le CCA assure, par délégation de Nantes métropole et sans contrepartie financière, **la gestion des abonnements à titre gratuit ou réduits pour le réseau NAOLIB**. Il en est de même avec la région des Pays de la Loire pour le dispositif ALEOP.

La Tarification Solidaire NAOLIB

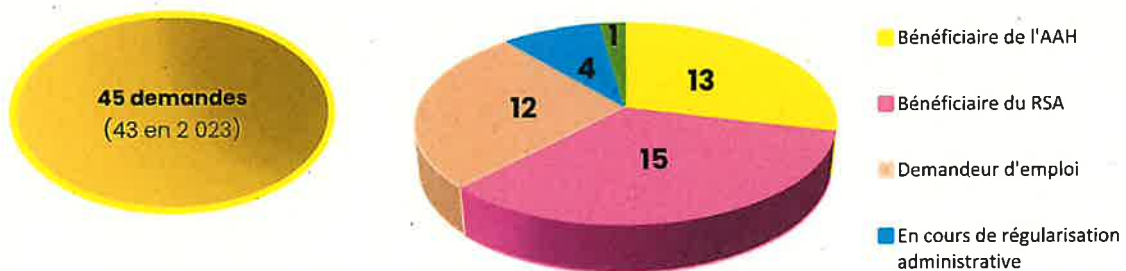


Répartition par quartier du pourcentage de ménages orvaltais de la Tarification Solidaire NAOLIB



Le transport gratuit ALEOP

Répartition des profils des bénéficiaires orvaltais d'ALEOP



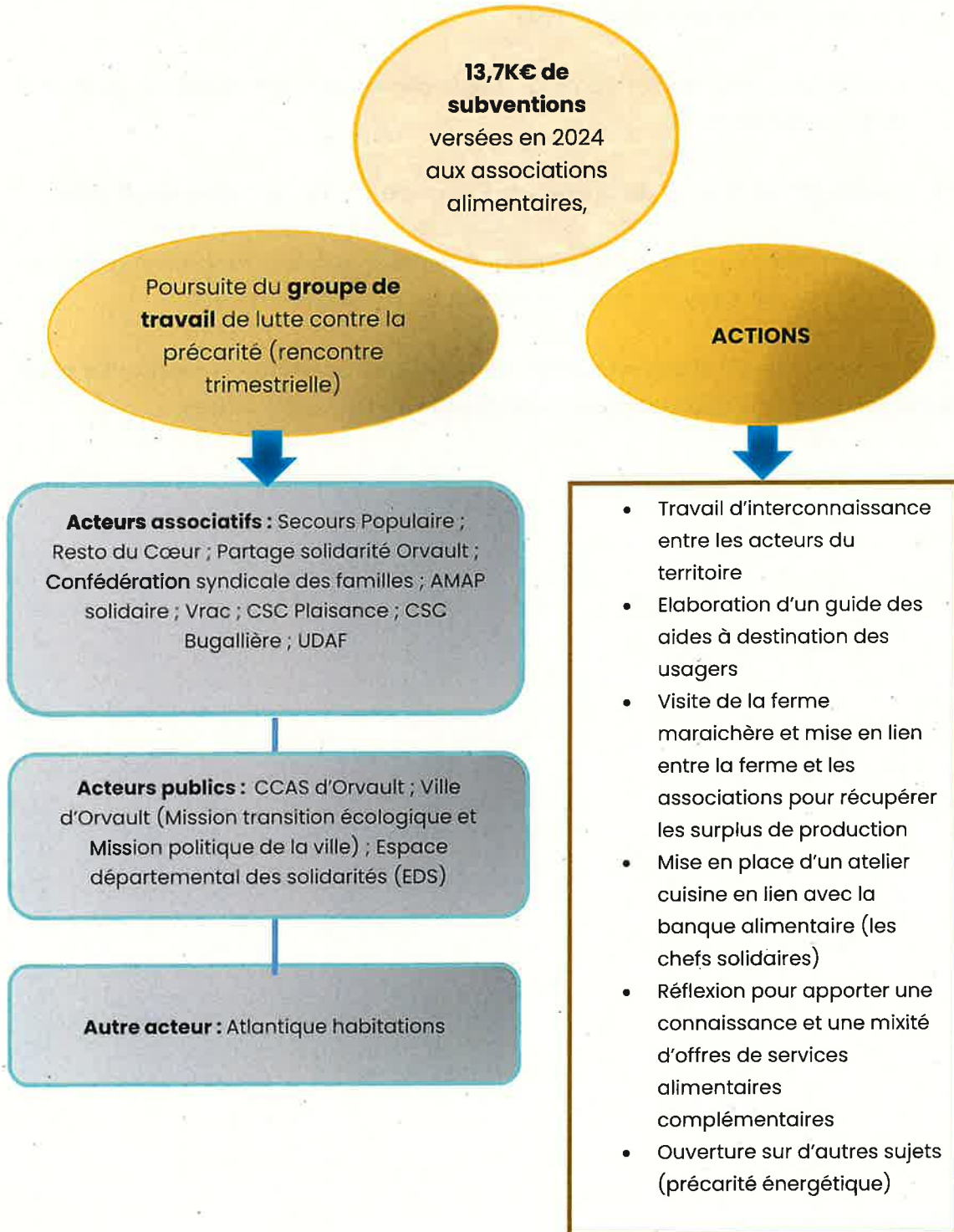


- **Augmentation constante des demandes depuis deux ans**, avec une forte proportion à **Plaisance/Bois Saint Louis**. Par ailleurs, les sollicitations pour le renouvellement des titres de transport s'effectuant obligatoirement les deux premières semaines de chaque mois, le CCA fait face à un surcroît d'activité sur cette période.

LUTTER CONTRE LA PRECARITE SOUS TOUTES SES FORMES

Les actions de lutte contre la précarité

Au-delà des dispositifs d'aide proposés aux personnes, des actions sont mises en œuvre pour répondre aux enjeux de précarité.





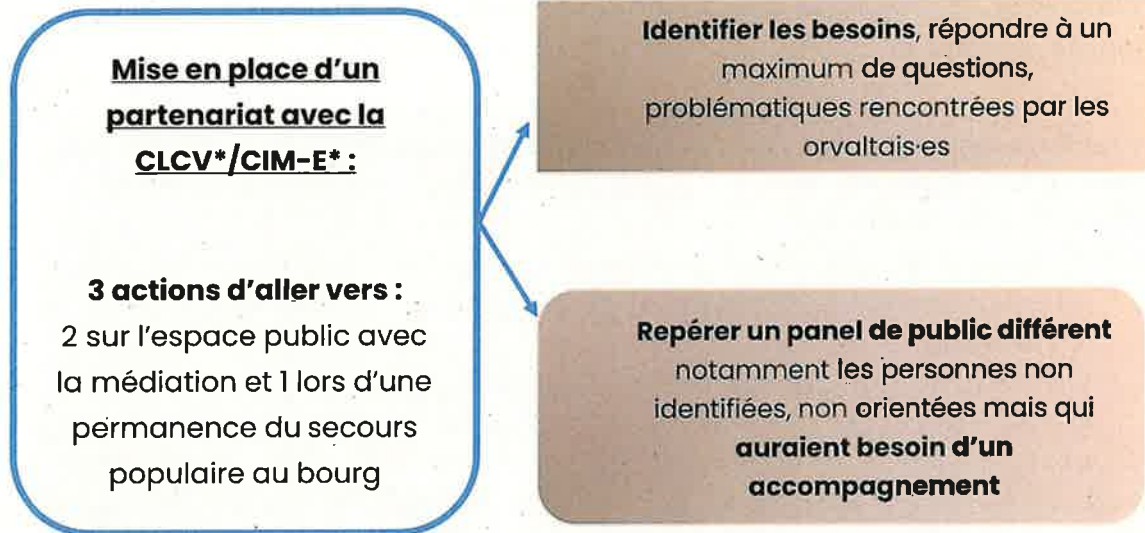
- **Participation au PAT (Projet Alimentaire Territorial)** organisé par Nantes Métropole afin de réfléchir collectivement sur plusieurs enjeux :
 - L'augmentation de la précarité ;
 - La difficulté pour les associations d'aide alimentaire d'accéder au gisement et aux produits frais ;
 - Le lien entre santé et alimentation démontré par de nombreuses études ;
 - Les dernières recherches en sciences sociales qui nous rappellent à donner la dignité aux citoyens notamment par les choix alimentaires.

Le PAT a pour objectif **d'expérimenter de nouvelles solutions et pratiques pour offrir un accès à une alimentation saine, locale et de qualité à tous.**

LUTTER CONTRE LA PRECARITE SOUS TOUTES SES FORMES

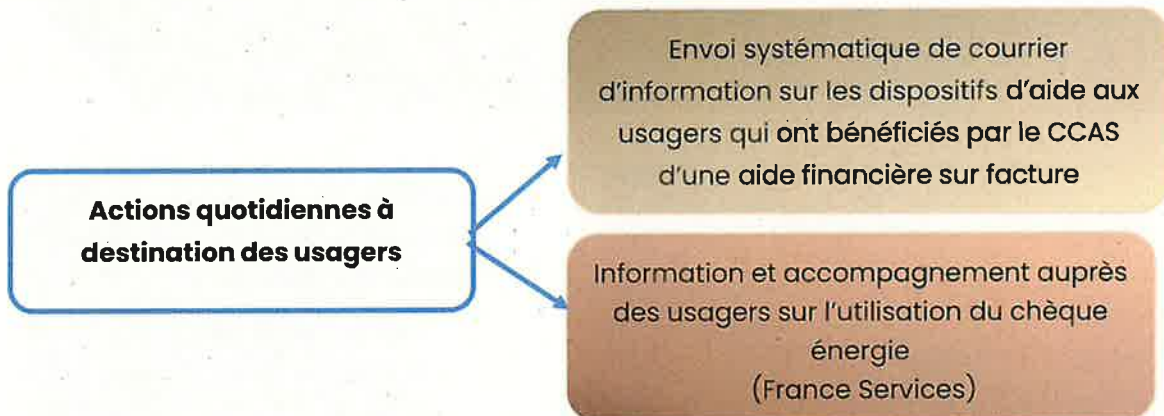
Les actions de lutte contre la précarité

Le CCAS poursuit ses actions de lutte contre la précarité énergétique et a intégré cette thématique au groupe de travail de lutte contre la précarité.



*CLCV : Consommation - Logement - Cadre de Vie

*CIM-E : Association de Conseils, d'Information, Médiation, Energie, Environnemental, Evènementiel



L'équipe de médiation sociale a proposé **3 cafés thématiques pour les habitant-es sur les économies d'énergie** dont deux à Plaisance et un à la Cholière / Salentine.

LUTTER CONTRE LA PRECARITE SOUS TOUTES SES FORMES

Les actions prévention santé

La santé physique et mentale est une thématique dont le CCAS s'est récemment saisie. Pour autant les enjeux étant prégnants sur les territoires orvaltais et métropolitain, les sujets se structurent rapidement. Ainsi, il convient de noter 3 avancées en 2024 :

Le renforcement des liens avec la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Erdre-et-Cens, via la signature d'une convention. Le partenariat vise plus particulièrement à :

- Développer des actions communes de prévention santé et d'accès aux soins au bénéfice des habitant-es du territoire, notamment les personnes les plus vulnérables.
- Faciliter la mise en réseau entre les professionnel-les de santé, les services de la Ville d'Orvault, le CCAS d'Orvault et les acteurs publics et associatifs du territoire.
- Favoriser l'information auprès des orvaltaises et orvaltais dans le domaine de l'accès aux soins et de la promotion de campagnes de santé publique.
- 5 thématiques seront travaillées en priorité : l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, le bien-vieillir des personnes âgées, la prévention.

Un travail a été engagé en 2024 sur l'élaboration d'un **Contrat local de santé à l'échelle métropolitaine**. Les Villes ont été mises à contribution lors de groupes de travail.

A titre d'exemple, dans le cadre de ce futur contrat une **formation « Iers secours en santé mentale »** a été proposée aux agents des villes. A Orvault 4 agents en ont bénéficié (tranquillité publique, hygiène et sécurité, jeunesse et CLIC).

L'organisation d'actions collectives telles que la venue de **l'association des Marsoins** :

- **Prévention dentaire** à Plaisance : 31 diagnostics réalisés.
- **Check up santé** à Cholière : 15 diagnostics réalisés, 44 personnes venues pour de l'information.

2 journées de **dépistage auditif** ont été proposées :



- Faire vivre la **convention de partenariat avec la CPTS Erdre-et-Cens** (prévention cancers, vaccination, gestion crises sanitaires...).
- Réfléchir à un futur **espace de santé à Plaisance**.
- Participer au **contrat local de santé métropolitain** et établir **une feuille de route transversale pour la Ville d'Orvault**.
- Participer aux **points de secteurs santé mentale** avec le CMP de Beaumanoir.
- Mettre en place des **messengeries sécurisées** (CLIC et SSIAD).
- Réfléchir sur **les besoins non couverts en terme d'aide financière** et aux **évolutions possibles** sur certaines aides du CCAS autres qu'alimentaires (Dispositif Territoire de Réussite Educative Plaisance, augmentation des plafonds d'aide...).
- Poursuivre l'animation et la coordination du réseau d'acteurs intervenants **sur la précarité alimentaire et énergétique** (co-construction d'une feuille de route).
- **Réfléchir à un espace convivial** facilitant le lien et les échanges avec les usagers lors de la distribution des chèques multi-services.

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS

La domiciliation administrative

Le CCAS a une **obligation de domicilier toute personne sans domicile stable ayant un lien avec la commune**. Elle permet au bénéficiaire d'avoir une adresse stable (celle du CCAS) pour recevoir son courrier et d'avoir un justificatif de domicile lui permettant d'accéder à des droits et prestations. Elle est accordée pour un an renouvelable. Elle cesse dès lors que la personne a trouvé un logement, a quitté la commune ou ne s'est pas manifestée depuis plus de 3 mois (**103 personnes** sont sorties du dispositif en 2024).

Au 31/12/2024, **132 personnes étaient domiciliées au CCAS**. Sur l'ensemble de l'année 2024, **237 personnes** ont eu une domiciliation administrative au CCAS.



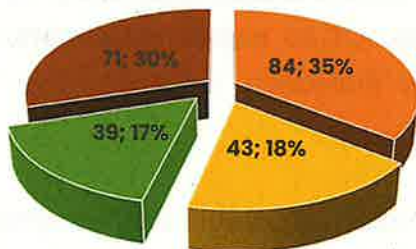
166 entretiens réalisés
(178 en 2023)
- 7% ↓

79 Premières demandes
(91 en 2023)
53 Renouvellements
(46 en 2023)

(Données au 31/12/2024)



Situation familiale des 237 personnes domiciliées



■ Couple avec enfants ■ Couple sans enfant
■ Famille monoparentale ■ Personne Seule



11 personnes ont accédé à un logement stable



6 282 courriers traités
(5 746 en 2023)

36 % ont une activité professionnelle



- Dans le cadre de la résorption des bidonvilles (et notamment sur le Petit Raffineau), on observe une **baisse de la part des MENS** (Migrants de l'Est Non Sédentarisés) dans les personnes domiciliées (passage de 63% à 45%, soit 86 personnes en 2023 contre 69 en 2024), ainsi qu'une baisse légère du nombre de domiciliations. Le corollaire est une augmentation de 11% de la part des personnes n'appartenant pas au public MENS dans les domiciliations (passage de 37% à 48%, soit 51 personnes en 2023 contre 63 personnes en 2024).
- Participation active du travailleur social référent sur la question de la **résorption des bidonvilles** (temps d'échange réguliers sur les situations des familles avec le coordinateur et les partenaires, participation aux réunions)

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS

Les permanences sociales

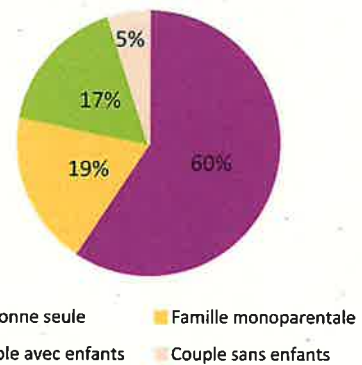
En dehors de ses obligations, le CCAS a pour vocation d'**intervenir sur des situations individuelles en complémentarité du Conseil départemental** qui est le chef de file de l'action sociale.

Dans ce cadre, des **permanences sociales** sont mises en place à l'Hôtel de Ville et à l'Espace France Services. C'est un lieu ressource généraliste, évitant un éparpillement ou une multiplicité des démarches à entreprendre auprès des institutions. Les propositions d'entretiens se font dans un délai court avec un temps d'échange suffisant. Ces temps d'accueil ont pour mission de faciliter les démarches d'accès aux droits, d'évaluer les situations plus ou moins complexes, d'orienter vers le réseau partenarial. **232 ménages ont bénéficié d'au moins un entretien en 2024 contre 177 ménages en 2023, soit une augmentation de 31%.**

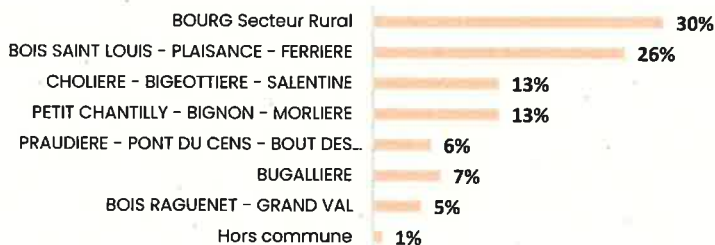
279 entretiens
réalisés
(251 en 2023)
+ 11% ↗



Structure familiale des ménages reçus en entretien



Répartition par quartier des 232 ménages
ayant bénéficié d'au moins un entretien
(177 en 2023) **+ 31% ↗**



****42 % des ménages sont
logés dans le parc social**



- **Augmentation constante des demandes envers la permanence sociale**
- Constat d'une **prédominance de situations avec des ruptures familiales** (deuil, séparation, logement), et **des ruptures professionnelles** (50 ans et plus).
- Le besoin d'aide est fortement réparti sur **2 pôles distincts de la Ville** :
 - Plaisance/Salentine/Cholière/Ferrière/Bois Saint Louis
 - Bourg/Berthelotière (3^{ème} quartier où le taux de personne sous le seuil de pauvreté est le plus important).
- 44% des personnes sont âgées entre 25/45 ans, et 47% entre 45/ 60 ans dont **25% de plus de 60 ans** (contre 26% en 2023).

FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS

L'expertise sociale et la coordination

Au-delà des permanences d'accès aux droits, **les travailleurs sociaux sont sollicités et interviennent sur d'autres axes.**

En moyenne, **10 à 13 sollicitations diverses par semaine (provenant des usagers, des services, des partenaires)**, essentiellement pour les deux travailleurs sociaux, amenant parfois à des suivis de situations (réponses par mail, concertations, entretiens téléphoniques et physiques). Les permanences et les autres sollicitations sociales représentent la majorité de leur activité.

En complément, les travailleurs sociaux participent également à :

- **Des groupes de travail** en tant qu'expert social (commission parcours mise à l'abri des femmes victimes de violence, groupe informations préoccupantes, expertise public ROM, groupe de travail précarité alimentaire et énergétique...);
- **Des temps d'échange sur la pratique**, et les suivis indispensables dans l'accompagnement social ;
- **Des temps de travail sur le logiciel ELISSAR** permettant d'avoir des indicateurs pour 2025 sur l'activité et un nouvel outil de coordination.

FAVORISER L'ACCES AUX DROITS

France Services

La France Services propose au sein d'un même lieu **un accompagnement** pour toutes communes, **sans** ou avec **rendez-vous**, pour **plusieurs démarches administratives d'opérateurs partenaires ainsi que des conseils dans l'usage des outils numériques**. Une salle en libre accès gratuite, équipée d'ordinateurs, d'un accès-wifi, d'un téléphone et d'une imprimante-scanner-photocopieur est également mise à disposition.

5549
interventions
réalisées
(4142 en 2023)
+ 34 % ↗

4622 usagers
(un usager peut
être reçu
plusieurs fois
dans l'année)

- 
- 4862** Accompagnements individuels
(3759 en 2023) **+ 29 % ↗**
 - 254** Accès libre
(180 en 2023) **+ 41 % ↗**
 - 232** Demandes d'Informations Générales
(32 en 2023) **+ 625 % ↗**
 - 66** Personnes reçues en ateliers numériques
(51 en 2023) **+ 29 % ↗**
 - 76** Usagers reçus en permanences numériques
(50 en 2023) **+ 52 % ↗**
 - 59** Personnes en permanences fiscales
(40 en 2023) **+ 48 % ↗**

Les interventions relevant d'un accompagnement (4862)

4166 en présentiel
sans RDV

42,74%
ont entre 25 et 44
ans

21,14 %
ont plus de 62 ans

Depuis le
01/07/2024 :
26,11 %
de primo-usagers*

dont
39,9% d'actifs
19,8 % de retraités

50,49%
de femmes



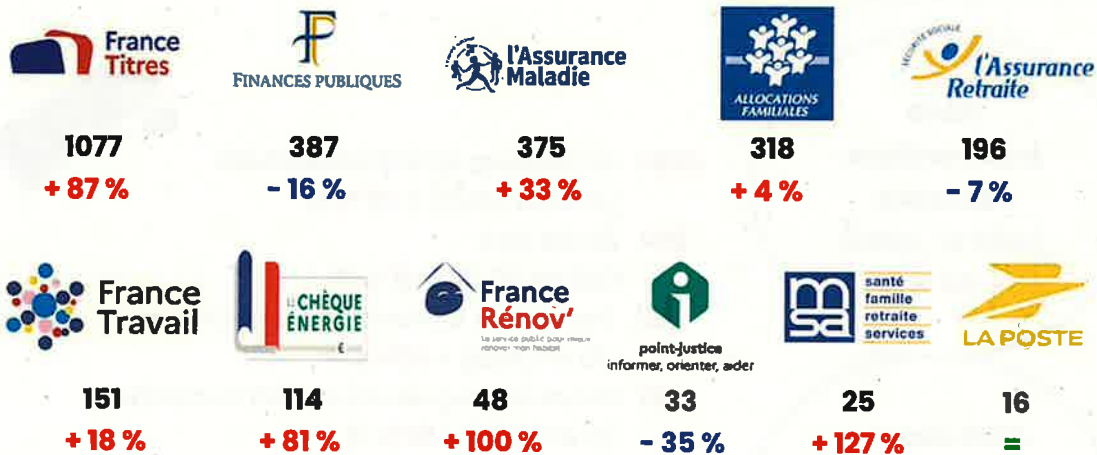
*personnes n'ayant jamais fait appel à France Services auparavant

FAVORISER L'ACCES AUX DROITS

France Services

Les partenaires nationaux représentent **49% de l'activité** (2740 interventions), dont 39% pour France Titres et environ 14% chacun pour les Finances Publiques et l'Assurance Maladie.

Répartition des interventions et évolution par rapport à 2023



En dehors des opérateurs nationaux et des demandes d'informations générales, la France Services est sollicitée pour **d'autres besoins**, ce qui représente **46% de l'activité** (2577 interventions) dont 74% pour les titres étrangers.

Les plus fréquents en nombre d'interventions :





- En février 2024, la France Services a fêté ses 2 ans et depuis son ouverture, **ses interventions ont plus que doublé** (en 2022 : 2345 interventions).
- Par rapport à 2023, le CCAS constate une augmentation plus importante des demandes en avril 2024 et en continu depuis septembre 2024.
- Retenue à l'appel à manifestation d'intérêt « Lieux innovants, lieux accueillants » de la Banque des Territoires, la France Services d'Orvault est depuis juin 2024 accompagnée par **l'agence Sensipode pour améliorer ses espaces et son offre de services.**

Cette démarche se voulant participative, elle s'appuie sur la contribution d'usagers, d'habitants, d'acteurs locaux professionnels et associatifs, d'agents de la France Services et de responsables.

- L'intégration de deux nouveaux opérateurs en 2024 : **France Rénov' et le Chèque Energie** et d'un nouvel opérateur depuis le 1^{er} janvier 2025 : l'URSSAF.

FAVORISER L'ACCES AUX DROITS

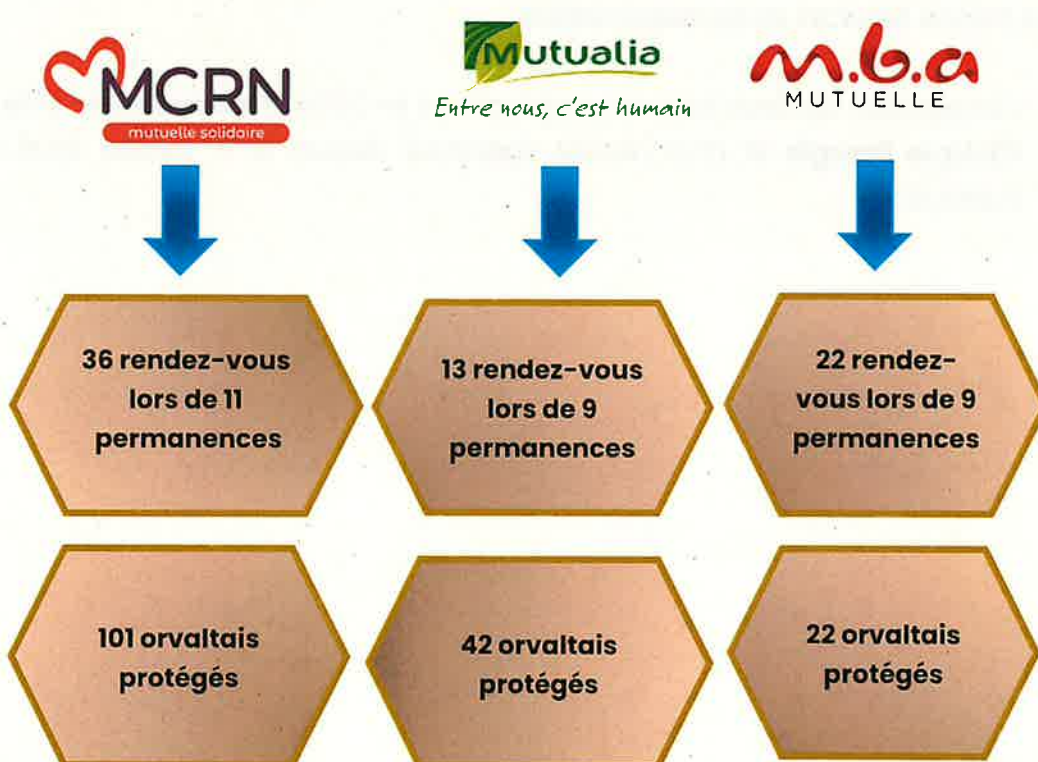
Les mutuelles communales

Le CCAS a mis en place en 2024 un **partenariat avec 3 mutuelles** : la MCRN, MBA et MUTUALIA.

Les permanences de ces mutuelles communales permettent de sensibiliser les habitant-es à l'importance de souscrire à une mutuelle complémentaire, de proposer des complémentaires santé de qualité à un prix abordable et de rendre ainsi plus accessible le recours aux soins.

La convention entre la Ville et les trois mutuelles a permis :

- L'organisation de **70 rendez-vous** réalisés lors des permanences des mutuelles ;
- La prise en charge de **165 orvaltais par une des 3 mutuelles**.



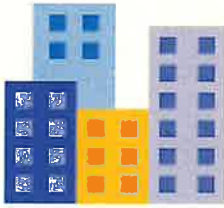
Le CCAS a conventionné avec une **3ème mutuelle communale en 2024** : le nouveau partenariat avec MBA se met bien en place, 22 rendez-vous ont été réalisés.



- **Poursuivre le travail engagé avec le designer SENSIPODE** sur l'offre de services et l'aménagement de la France Services
- **Effectuer l'audit de conformité** au dernier trimestre dans le cadre obligatoire des Frances Services.
- **Développer des actions transversales « d'aller vers »** avec l'expérimentation de la mise en place du bus solidaire itinérant sur la commune pour lutter contre le non-recours
- **Consolider les pratiques et les outils pour les travailleurs sociaux** afin de faciliter leur mission d'accompagnement et de coordination.
- **Maintenir l'engagement des 3 mutuelles** : organisation d'une réunion annuelle de bilan de l'année ; identification d'indicateurs communs aux 3 mutuelles ; mise en place d'interventions thématiques)
- **Relancer la communication** à destination du grand public sur le partenariat avec ces mutuelles.

FAVORISER L'HABITAT POUR TOUS

Le logement social



2 579 logements sociaux* au 01/01/2024

(2 525 en 2023) + 2% ↗



2 résidences livrées soit 51 nouveaux logements
(3 résidences livrées, 46 nouveaux logements en 2023)

Demandes en cours au 01/01/2025



8 684*

+ 9.8% ↗

(demandes Orvault du 1^{er} au 6^{ème} choix)

Dont 872 demandes de personnes de 60 ans et + (soit + 7,9% par rapport à 2023)

874 demandes de logement social
contingentées « Ville » **

(1 272 en 2023) - 31% ↘



Délai moyen de satisfaction
au 01/01/2025



27,3 mois

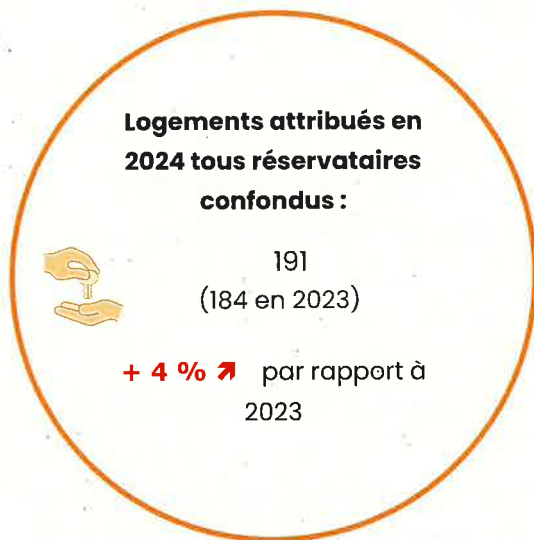
(27,6 mois au
01/01/2024)

*Le nombre de logements sociaux est répertorié dans l'inventaire SRU (loi de Solidarité et de Renouveau Urbain) qui intègre les logements privés tels que les résidences foyers. Cet inventaire est calculé sur l'année N-1 (année 2023 pour 2024), soit un **taux de 21,31%** (contre 20,20% en 2023)

Le contingent ville est une priorisation mise en œuvre en janvier 2008 en raison du nombre croissant de demandeurs de logement social. **La baisse est liée au fait que depuis mars 2024, en vue des nouveaux critères de contingent ville, l'unité logement ait arrêté de contigenter automatiquement des personnes qui n'avaient aucun contact avec la ville d'Orvault ainsi que les demandes archivées (environ 30/mois)+ les demandes archivées et satisfaites.

FAVORISER L'HABITAT POUR TOUS

Le logement social – Suite



67 logements traités par la ville dont :

- 43 logements du contingent Ville
- 14 logements des contingents réservés aux bailleurs et à la Préfecture
- 10 logements des résidences étudiantes/jeunes travailleurs Espacil non comptabilisés par IMHOWEB (logiciel de l'Etat)



- **Soit - 35,2% ↘**
(88 en 2023)



Quelques chiffres constatés sur **les communes de Nantes Métropole** :

- Depuis 2017, écart croissant entre le nombre de demandes et le nombre de logements attribués.
- 5078 logements attribués au 1/01/25 (6592 en 2019 - 4913 en 2023).
- Délai moyen de satisfaction 28,7 mois d'attente.
- Baisse de la rotation.
- Ralentissement important de la construction (production de logements neufs insuffisants, augmentation du coût de la construction et du coût des emprunts).

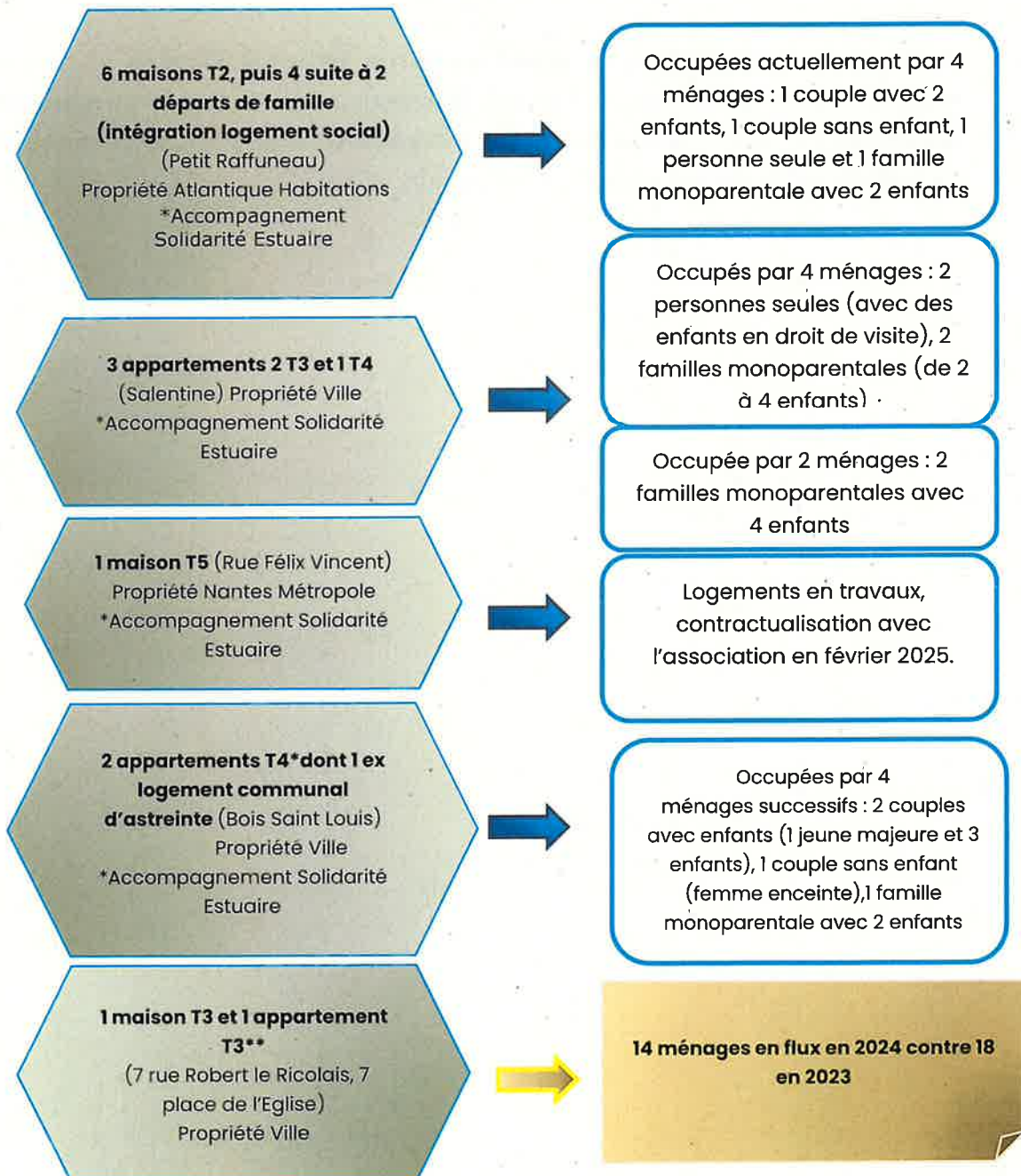
Analyse spécifique sur Orvault :

- Augmentation du nombre de logements ville traités en 2024 (44 en 2023)
- Plus d'attribution de logements avec une proportion plus importante pour les autres réservataires (questionnement sur le passage de la gestion en flux, à évaluer avec NM).
- Demande de grands logements T4 et + (peu de libération), et logements PMR insuffisants.
- Participation active à des groupes de travail (cotation, gestion en flux travailleurs essentiels, logements accessibles).
- Taux d'attribution aux ménages prioritaires : 52% (seuil obligatoire : 25%, objectif largement dépassé).

FAVORISER L'HABITAT POUR TOUS

Le logement temporaire

14 logements temporaires permettent de mieux répondre aux besoins d'hébergement des personnes en difficultés. Et ce, plus particulièrement, pour un public qui ne pouvait accéder ni au logement, ni aux aides au logement, sans pour autant relever de l'hébergement dans un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)





Changements majeurs :

- ***Fin du logement communal d'astreinte** au Bois Saint Louis en mars 2024 : gestion des crises et des urgences via le dispositif CRAIOL (Centre de Réception des Appels Institutionnels et Organisation de la Logistique).
- ****Libération de la maison T4 située au 12 rue Robert le Ricolais** en juin et destruction en vue d'un projet de renouvellement urbain du Bourg. **Un nouveau logement T3, situé 7 place de l'Eglise s'est libéré**, et permet de continuer à accueillir les familles réfugiées ou les demandeurs d'asile.

FAVORISER L'HABITAT POUR TOUS

Les logements seniors

Le CCAS prend en compte **l'habitat des seniors** en :

- Orientant/conseillant par le **CLIC** les personnes âgées vers les dispositifs les plus adaptés à leurs besoins
- En accompagnant le montage d'opérations, telles que les **2 futures résidences autonomie** : Petit Raffuneau livraison prévue en 2026, Plaisance livraison prévue fin 2027.



Visuel de la future résidence autonomie du Petit Raffuneau

- En assurant la gestion locative de **6 logements destinés à des personnes âgées**.

1 Foyer Logement
LE PETIT RAFFUNEAU
(6 logements)

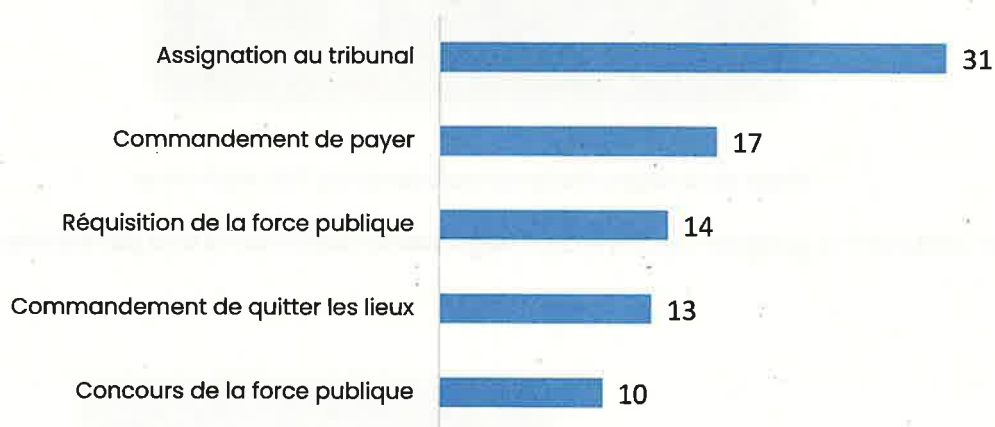


FAVORISER L'HABITAT POUR TOUS

La procédure d'expulsion

A ce jour, le CCAS n'a pas de mission spécifique concernant le suivi des procédures d'expulsion. **Il intervient à titre consultatif sur les courriers reçus de la Préfecture ou transmis par les bailleurs.**

**85 courriers reçus de la
Préfecture ou transmis
par les bailleurs**
(94 en 2023)
- 10 % ↓



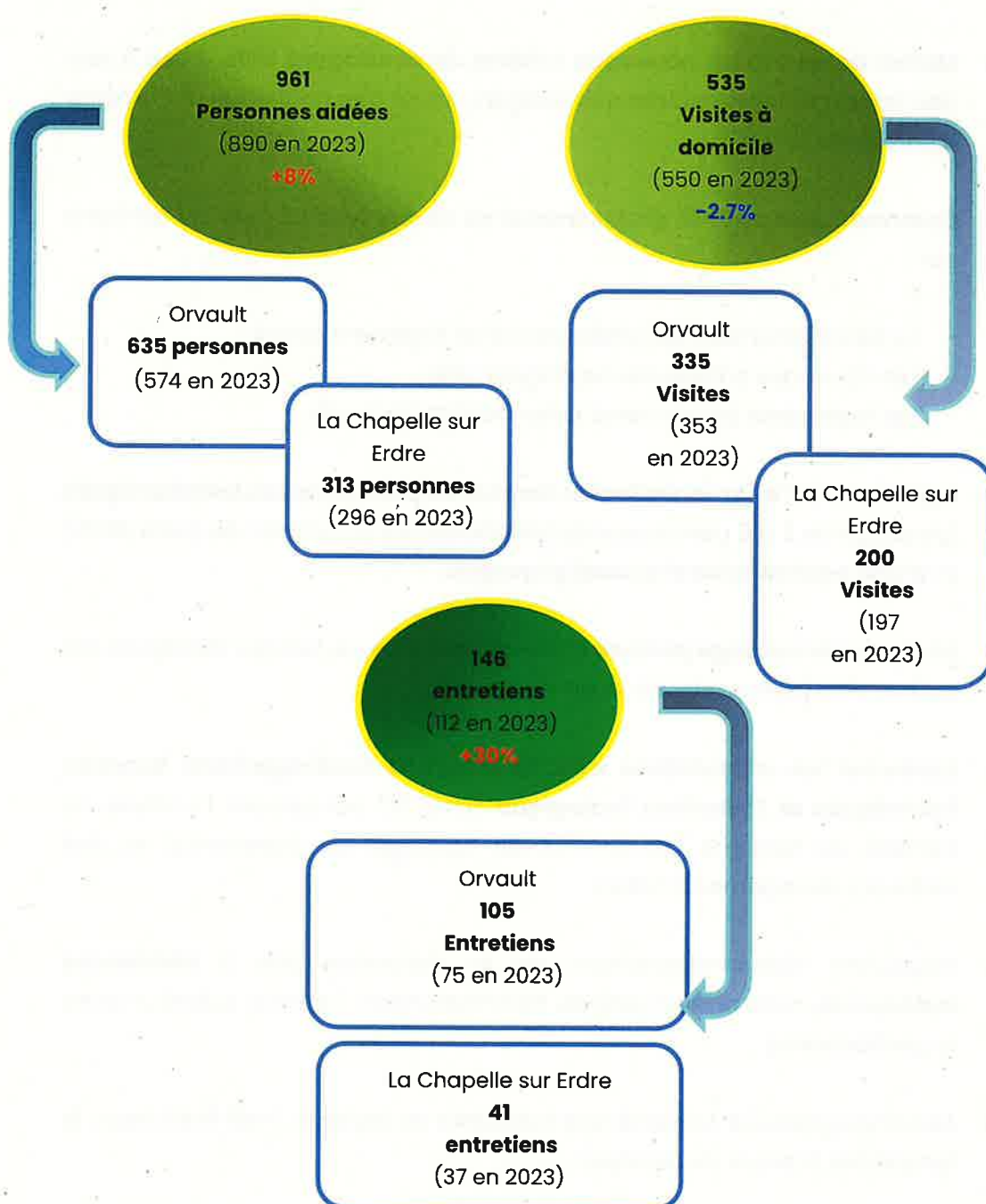


- **Mettre en œuvre les nouveaux critères de contingent Ville** (Mise à jour des listes, contacts auprès des usagers, envoi des nouveaux documents d'enregistrement)
- **Communiquer auprès professionnel-es et des habitant-es** du territoire sur :
 - Le fonctionnement de l'attribution d'un logement social
 - Les nouveaux critères de contingent ville
 - Les logements temporaires et les habitats inclusifs
- Expérimenter l'**augmentation du nombre de permanences téléphoniques** (passage de 3 à 5 permanences téléphoniques à compter de mars 2025) et **d'une permanence d'accueil physique**.
- Renforcer le **maillage partenarial** avec les bailleurs, Nantes Métropole, les communes (rencontres intercommunales).
- **Renforcer les articulations avec la Direction Aménagement, Services Techniques et Transition Ecologique (DASTTE)** concernant l'analyse de besoins du territoire (en termes de typologie de logements) et des livraisons de logements futurs
- Poursuivre l'accompagnement de la réalisation des 2 **résidences autonomie**, notamment celle du Petit-Raffineau (réunion publique avec le gestionnaire).
- Accompagnement renforcé des habitants du foyer du Petit Raffineau le temps des travaux (nuisances).

ACCOMPAGNER LE BIEN VIEILLIR

Le CLIC Orvault-La Chapelle sur Erdre

Le CLIC Orvault la Chapelle-sur -Erdre est un **guichet unique d'accueil de proximité dédié aux personnes âgées de 60 ans et plus**, ainsi qu'à leur entourage et aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Le CLIC assure des **missions d'information et de coordination de proximité** sur le territoire d'Orvault et de la Chapelle-sur Erdre.



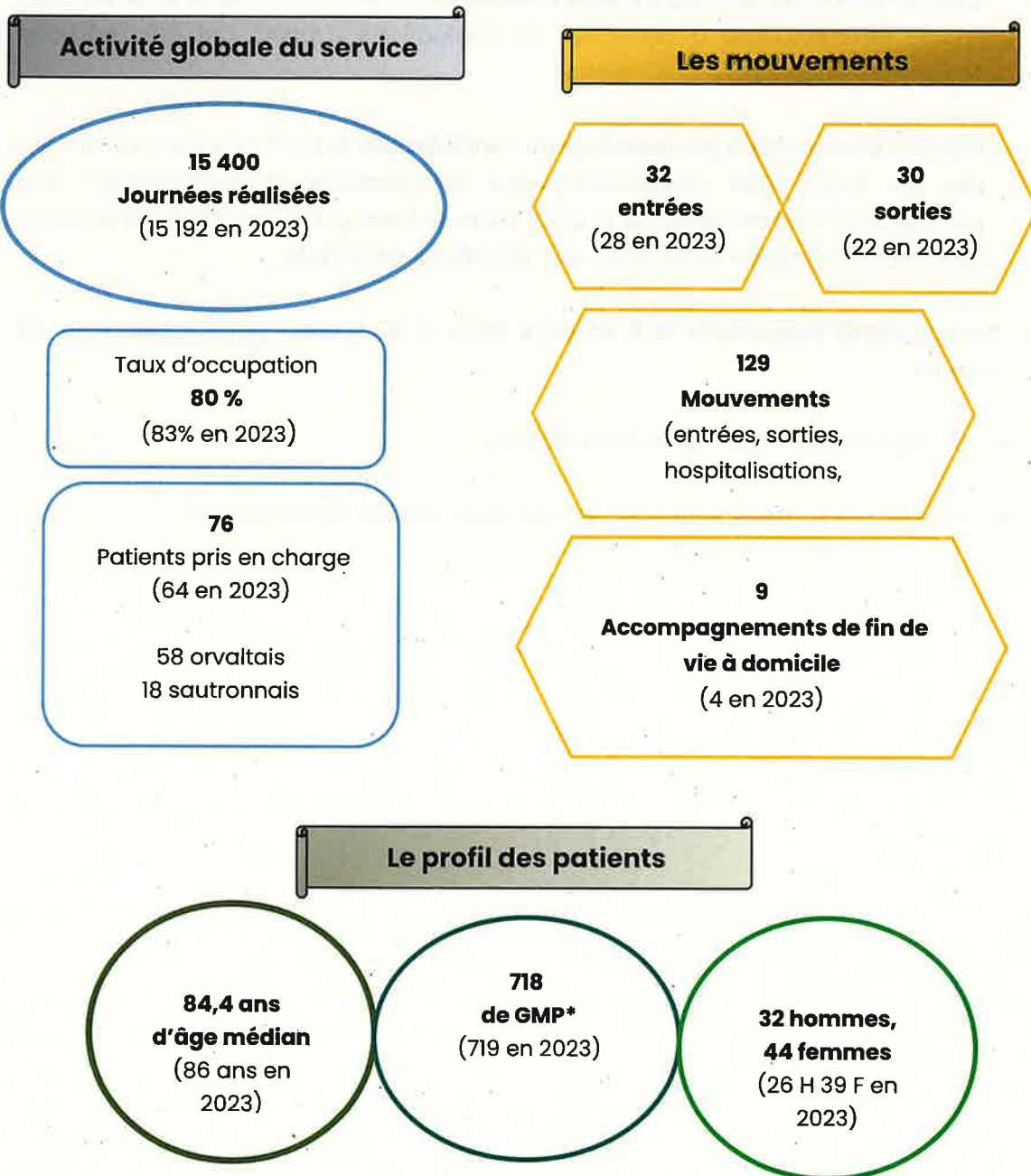


- **Augmentation du nombre de personnes aidées** du fait d'une meilleure connaissance du CLIC par les usagers et les professionnels au fil des années mais aussi du fait de l'accroissement de la population de plus de 60 ans sur le territoire
- **Convention avec la CARSAT et la CMCAS** pour l'évaluation et le suivi de plan d'aide personnalisée à domicile : 114 évaluations CARSAT ont été réalisées (contre 119 en 2023).
- **Mission d'animation partenariale du territoire par le CLIC.** Une rencontre a eu lieu en mars 2024 rassemblant une cinquantaine de partenaires : une présentation des missions de la CPTS Erdre et Cens a été proposée ainsi qu'un temps d'échange en ateliers sur des situations concrètes.
- **Forum santé sensorielle le 8 octobre 2024** à l'Odysée : participation de 38 seniors :
 - 14 dépistages visuels et auditifs réalisés
 - 1 conférence, ateliers de mise en pratique, stands d'information.

ACCOMPAGNER LE BIEN VIEILLIR

Le SSIAD Orvault-Sautron

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile d'Orvault – Sautron a une capacité autorisée de **55 places, suite à une extension de 5 places au 1^{er} juillet 2024**. Il a été ouvert **365 jours (19 220 journées théoriques = Nombre de places x Nombre de jours d'ouverture)**.



*GMP : Gir Moyen Pondéré (Evaluation de la dépendance)



- Si le service n'atteint pas son quota de remplissage des années antérieures au COVID, **il est relativement haut par rapport à d'autres SSIAD** (malgré l'augmentation à 55 places).
- **Les mouvements de patients (entrées/sorties) ont tendance à augmenter** ce qui engendre une activité supplémentaire pour les équipes.
- **Le GMP des personnes prises en charge reste stable à un niveau élevé.** Ce qui implique une prise en charge potentielle plus lourde, en temps intervention et de coordination.

ACCOMPAGNER LE BIEN VIEILLIR

Le SSIAD Orvault-Sautron

Le partenariat

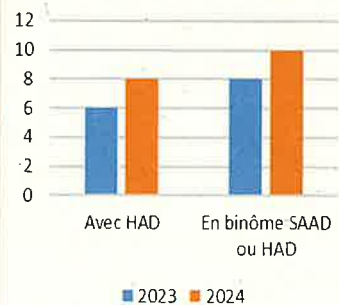
Le SSIAD est conventionné au niveau opérationnel avec les **cabinets infirmiers libéraux et l'Hôpital à domicile (HAD)** et travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs du secteur médico-social.

Des interventions conjointes et/ou du travail en binôme sont mis en place sur certaines situations avec l'HAD (Hospitalisation à domicile) et les SAAD (Service d'aide à domicile). Ceci permet de soulager la charge en soins dans les accompagnements les plus lourds.

Le partenariat avec les **écoles d'aides-soignants** se poursuit (4 stagiaires accueillis de 2 écoles différentes).

Les aides-soignantes ont elle-même pu bénéficier de 63 jours de formation en 2024 (50 jours en 2023). Une AS a obtenu la spécialisation ASG (assistance en soin gériatrique) suite à une formation d'un an.

Nombre de situations conjointes et binômes



Les réformes en cours

La réforme des services autonomie à domicile (SAD) vise à restructurer et améliorer l'offre d'aide et de soins à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Les SSIAD ont jusqu'au 31 décembre 2025 pour s'adjoindre une activité d'aide.

Le SSIAD a engagé un travail de fond sur cette réforme avec l'ARS. Une étude juridique et RH a été menée et un rapprochement avec le SAAD ADAR44 s'est engagé.

La réforme de la tarification des SSIAD vise à aligner les financements de l'ARS sur les besoins réels des personnes accompagnées et l'activité des services. Cette réforme s'étend sur une période de convergence progressive de cinq ans, de 2023 à 2027.

En 2024 le SSIAD a alimenté la nouvelle plateforme SIDOBA et engagé un travail de pilotage du budget.

ACCOMPAGNER LE BIEN VIEILLIR

Les animations seniors et l'aide aux aidant-es

A partir de septembre 2024, des **ateliers et sorties en petit collectif** avec des seniors en situation d'isolement et/ou de précarité, ont été organisés en copilotage entre la médiation sociale et le service seniors et santé, pour **51 bénéficiaires**.

Ces actions sont cofinancées par la **Conférence des financeurs**.



Le CCAS a proposé en 2024 une **offre d'accompagnement à destination des proches aidants** :

3 cafés d'échange animés par une psychologue de la maison des aidants ont été organisés au cours de l'année

En collaboration avec la maison des aidants, des **ateliers** ont pu être proposés chaque mois d'octobre à juin, ils ont porté sur les thématiques suivantes :

- 1- La santé des aidant-es ;
- 2- Les aides mobilisables ;
- 3- Le bien-être des aidant-es ;

L'**association France Alzheimer 44** propose une **Halte relais** un après-midi par mois à Orvault. Lors de cet accueil les aidant-es peuvent échanger entre eux ou avec un psychologue, pendant que des activités sont proposées aux malades.

Une participation progressive de 3 à 11 aidants par séance.

Une prise en charge de 4 aidés pendant les ateliers



Travail de construction d'un **dispositif de mobilité solidaire** (Voitur'âge) : structuration, communication, documents supports, recherche des bénévoles (11 chartes signées fin 2024). Participations régulières du service seniors et santé aux **actions d'aller-vers organisées par la médiation sociale** afin de donner des informations relatives aux besoins des seniors.



- Poursuivre la démarche **Ville amie des aînés** afin d'aboutir à un plan d'action fin 2025
- Mettre en œuvre la **réforme des services autonomie à domicile (SAD)**.
 - Sur le volet métier en participant activement à l'élaboration d'une convention de coopération avec un SAAD + préparation de la demande d'autorisation ARS. Poursuite des groupes de travail avec l'ADAR.
 - Sur le volet organisationnel (juridique, financier, RH).
- Déployer un pilotage financier sécurisé du SSIAD Orvault-Sautron en lien avec la **réforme de la tarification**.
- Faire évoluer le CLIC Orvault La Chapelle sur Erdre vers plus de **visites à domicile** (mission d'évaluation, mission d'accueil, projet de service).
- Prolonger les actions existantes sur l'aide aux aidants en contribuant aux réflexions sur une **Halte répit itinérante** à l'échelle de Nantes Métropole .
- Poursuivre le projet « **Seniors en action** » (Conférence des financeurs).
- Mettre en œuvre le dispositif de mobilité solidaire **Voitur'âge**.
- Intégrer le **service animation retraité-ORA** au sein de la Direction de la Cohésion Sociale.
- Prolonger le **développement de la transversalité** clubs de retraités / Orvault Retraite Active / associations.

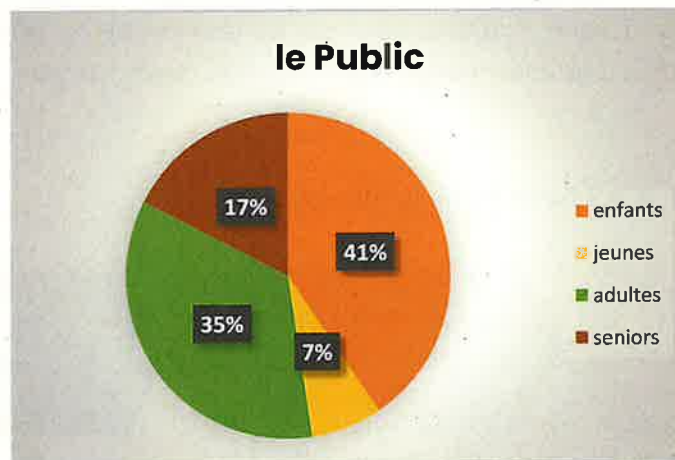
FAVORISER LE LIEN SOCIAL

La médiation sociale

En 2024, la médiation sociale a fortement renforcé son action, animée par une volonté d'expérimenter diverses initiatives pour répondre aux besoins des habitants-es des quartiers. L'équipe a fait face notamment face à des **situations de grande précarité**, avec une accentuation des problématiques sociales. Elle a aussi constaté un **besoin de lien social important pour les habitants les plus précaires**.

Présente dans plusieurs quartiers orvaltais, la médiation sociale s'adresse à l'ensemble des habitant-es par un panel d'actions très divers (page 44) :

	Nombre d'activités	Nombre de personnes
Cholière	61	1339
Bourg	33	570
Plaisance	122	2252
Bois Saint louis	14	347
TRE	20	294
Transversales	62	312
TOTAL	312	5114



- ✓ 25h par semaine sur l'espace public par agent.
- ✓ Augmentation d'environ 20% de personnes touchées.

Favoriser l'accès aux droits

Pour favoriser l'accès aux droits, l'équipe a renforcé sa présence en diversifiant ses initiatives, notamment à travers **des cafés thématiques** (économies d'énergie, mutuelles municipales...), du **porte-à-porte** et **des sorties culturelles**. Cette démarche a permis d'être davantage reconnue par les habitants comme une source d'information essentielle et de consolider les partenariats avec les acteurs locaux, facilitant ainsi l'accès aux dispositifs publics.

□ **Accompagner le vivre ensemble dans tous les quartiers**

Pour promouvoir le vivre-ensemble dans les quartiers, malgré des disparités dans les interventions en fonction des territoires, des initiatives ont été mises en place pour **dynamiser l'espace public**, notamment par des **animations de proximité**, afin de favoriser **la mixité des publics**. Des projets spécifiques sont prévus pour renforcer les interactions sociales dans les quartiers les plus demandeurs, avec un focus particulier sur la Cholière/Salentine.

□ **Renforcer la prévention auprès de tous les habitants**

Dans le domaine de la prévention, l'équipe a su maintenir une **présence constante** sur l'espace public, favorisant ainsi un lien fort avec les habitants et permettant une **détection précoce** des situations sociales et éducatives nécessitant une attention particulière. L'équipe a régulièrement été mobilisée dans le cadre du **Territoire de Réussite Educative de Plaisance** avec un aussi un renforcement des **liens avec les écoles**. Pour l'année à venir, l'objectif sera de pérenniser et de renforcer cette présence, tout en consolidant les ressources du réseau des habitants.

Quelques chiffres clefs sur l'activité de la médiation en 2024 :



FAVORISER LE LIEN SOCIAL

PERSPECTIVES 2025



- Renforcer la présence de la médiation sur les quartiers d'intervention afin **d'améliorer la veille sociale.**
- Proposer d'avantage d'actions de prévention autour de **la santé, la citoyenneté et le budget.**
- **Développer les partenariats avec les acteurs locaux** afin d'identifier les problématiques sociales des habitants et d'y répondre collectivement.
- Poursuivre la **consolidation du Territoire de réussite éducative Plaisance.**
- Approfondir les préconisations issues du **diagnostic social territorial Cholière-Salentine.**

PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITE UNIVERSELLE

La mission handicap

En 2024, la mission Handicap a poursuivi le **déploiement du Plan Handicap 2022-2024**. Les principales actions réalisées furent les suivantes :



1- Renforcement de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)

- Intégration de deux nouvelles associations au sein de la CCA afin de garantir une représentation complète des divers types de handicap : l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) et l'ADAPEILA
- Présentation du projet Global Nouveau Plaisance (septembre 2024) avec un focus particulier sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

2- Favoriser l'inclusion et l'accès aux services de la commune (déploiement des politiques publiques)

- Mise en place d'une formation en faveur de six clubs sportifs locaux, **dans le cadre du programme "Clubs inclusifs"**, proposée par le comité paralympique & sportif français. Ce programme visait à soutenir ces clubs dans la mise en place de pratiques plus inclusives, afin d'offrir à chacun la possibilité de participer à des activités sportives, quels que soient ses handicaps.
- Mise en œuvre **d'actions de sensibilisation**, telles que des ateliers destinés aux adolescent-es de l'accueil jeune durant les vacances de la Toussaint, incluant une initiation à la Langue des Signes Française (LSF) et au basket fauteuil.
- Poursuite de la réflexion autour de l'aménagement futur de la médiathèque Ormédo, **dans le cadre du projet "Lire autrement"**, visant à offrir une sélection



d'ouvrages plus large et mieux adaptée aux personnes rencontrant des difficultés de lecture.

- Mise en place **d'actions de sensibilisation à destination des agent-es de la Ville** : opération DUODAY en collaboration avec l'Esat de la Cholière ; jeu de sensibilisation aux handicaps.
- Poursuite **des parcours poésie et bande dessinée**, organisés en partenariat avec Ormédo, la Section Annexe d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail (SAESAT) et l'UNIT2 Préparatoire à la Vie Sociale (UPAVS), ont une nouvelle fois trouvé leur place au cœur de la programmation. Ces moments de rencontre et de découverte, inscrits dans le cadre d'une convention tripartite, renforcent la dynamique d'inclusion au sein de la commune.
- Participation de la mission Handicap aux réflexions de **réaménagement de la cour d'école Ferrière** afin que le futur espace soit accessible à toutes et à tous.

PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITE UNIVERSELLE

PERSPECTIVES 2025



- Elaboration d'un **nouveau Plan Handicap** sur la période 2025-2026
- Organisation de la **3^{ème} édition de la semaine du handicap** (06 au 13 octobre 2025).

L'EVOLUTION BUDGETAIRE DU CCAS (2023 à 2024)

Le CCAS est un établissement public communal disposant d'une **autonomie fonctionnelle** (avec un organe délibérant) mais n'emploie directement aucun agent-e, la masse salariale étant portée par la Ville. **Les deux entités juridiques distinctes (CCAS et Ville) sont étroitement liées**, les actions développées par les différents services étant complémentaires et sont majoritairement mises en œuvre en transversalité. **Les actions développées par le CCAS sont financées par la Ville d'Orvault** (avec des contributions financières de certaines institutions). D'autres dépenses à vocation sociale sont par ailleurs directement prises en charge sur le budget de la Ville.

Par ailleurs, **la Ville met à la disposition du CCAS des locaux du personnel, et l'appui de ses fonctions supports**. Au 31/12/2024, les effectifs de la Direction de la Cohésion sociale de la Ville d'Orvault étaient les suivants dont une partie est dédiée à l'activité du CCAS. **Le nombre d'ETP reste inchangé par rapport à 2023.**

EFFECTIFS AU 31/12/2024 (ETP pourvus au tableau des emplois)	ETP
Direction*	2
Solidarité**	16,7
Séniors-Santé**	3
CLIC**	3
SSIAD**	12,2
Politique de la Ville*	8
	44,9

*ETP CCAS et Direction de la cohésion sociale

**ETP exclusivement CCAS

Le budget du CCAS est composé d'un **budget principal et d'un budget annexe** dédié exclusivement au Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), établissement social et médico-social relevant de l'Agence régionale de santé (ARS).

Budget principal CCAS (compte administratif)

Fonctionnement	2022	2023	2024
Dépenses	373 516 €	362 959 €	400 354 €
Recettes	492 353 €	297 505 €	326 966 €
Résultat exercice	118 838 €	-65 453 €	-73 388 €
Investissement	2022	2023	2024
Dépenses	637 €	0 €	250 €
Recettes	1 000 €	0 €	620 €

Hors charges de personnel, excepté celles du CLIC (service partagé avec la commune de la Chapelle-sur-Erdre)

	2022	2023	2024
Résultat global de clôture avec reports	182 134 €	116 670,36	42 913 €

Les principaux postes de dépenses du CCAS pour l'année 2024 ont été les suivants :

- 177,9K€ dédiés au fonctionnement du CLIC Orvault / La Chapelle-sur-Erdre ;
- 107,4€ dédiés aux chèques d'accompagnement personnalisé (aide alimentaire) ;
- 19,9K€ dédiés aux subventions versées aux associations qui œuvrent sur le territoire de la commune dans le secteur social et médico-social ;
- 10,3K€ dédiés aux aides sur facture et 5,8K€ dédiés aux aides à la pratique sportive, culturelle et artistique ;
- 8.9K€ d'aide au portage de repas ;
- 5K€ dédiés au handicap ;

Budget annexe CCAS (compte administratif du SSIAD)

Fonctionnement	2022	2023	2024
Dépenses	810 212 €	797 825 €	925 540 €
Recettes	752 952 €	778 707 €	927 320 €
Résultat exercice	-57 260 €	-19 118 €	1 780 €
Investissement	2022	2023	2023
Dépenses	15 593 €	19 406 €	17 005 €
Recettes	1 000 €	26 646 €	46 193 €

	2022	2023	2024
Résultat global de clôture avec reports	73 702 €	113 077 €	37 631 €

En fonctionnement, les principales dépenses budgétaires sont les frais de personnel (683K€), les prestations à caractère médicale (actes des infirmières libérales / 38K€), frais de gestion courante (fluides, loyer, carburant etc.).

ANNEXE : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le CCAS exerce obligatoirement ses compétences dans chaque commune de plus de 1500 habitants. **Il est administré par un conseil d'administration, placé sous la responsabilité du Maire, Président du CCAS.**

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président, pour délibérer des affaires relevant de sa compétence.

Les membres du conseil d'administration du CCAS sont les suivants :

Membres élus	Valérie DREYFUS Vice-présidente du CCAS, adjointe à la cohésion sociale	Brigitte RAIMBAULT Adjointe déléguée aux seniors et à la santé	Anne-Sophie JUDALET Conseillère municipale	Ronan GILLES Conseiller municipal	Sébastien ARROUET Conseiller municipal	Maryse PIVAUT Conseillère municipale
Membres nommés par le Maire	Solange RENAUD Action Solidaire Orvault Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions	Nathalie ENET APF France Handicap Représentant des associations de personnes handicapées	Gilles PECOT Partage Solidarité Orvault Représentant des associations œuvrant dans l'insertions et de lutte contre les exclusions	Marie-Agnès RAHAL Confédération sociale des Familles Représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF	Chantal LE MENELEC Orvault Retraite Active Association œuvrant dans le domaine des personnes âgées	Françoise CAMUS-CHEVALIER Les petits papiers d'Orvault Association à but humanitaire et éducatif